

Compte rendu de l'Assemblée Générale 2016.

Les membres de l'Association AVSANE sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 10 juin 2016.

Le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation est de 105. Sont présents 34, représentés 46, soit un total présents et représentés de 80. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement se tenir et délibérer.

La séance est ouverte par la présidente.

Je vous remercie de votre fidèle présence, merci aux nouveaux adhérents venus nous rejoindre en cours d'année. Je salue M. Michel Bonjardini président de l'Association de Défense et Protection du Faron.

Merci à nos éminents spécialistes bénévoles, qui représentent l'AVSANE, dans diverses commissions, dont vous pourrez juger de leur efficacité dans quelques instants.

Election du comité directeur des membres sortants

Membres sortants : Annie Combes et Jean-Paul Forêt.

Les membres sortants ont été réélus à l'unanimité

La liste des membres du Comité Directeur (ou CA):

- Michel Barbaroux
- Suzanne Barbero
- Lisa Bertrand-Battin
- André Brocq
- Liliane Caboni
- Annie Combes
- Claude Cavailler
- Claude Duval
- Jean-Paul Forêt
- Patrick Guillon
- Guy Herrouin
- Simone Lapras
- Jeanine Richerme

Le Comité Directeur a élu les membres du bureau lors de la réunion du Conseil d'Administration, du 20 juin 2016, en application des statuts de l'Association :

- Annie Combes, Présidente
- Simone Lapras, Vice-présidente
- Guy Herrouin, Vice-président
- Jean-Paul Forêt, Vice-président
- Lisa Bertrand-Battin, Vice-présidente
- Claude Duval, Secrétaire général
- Patrick Guillon, Trésorier
- Jeanine Richerme, Trésorière adjointe
- Michel Barbaroux, Secrétaire adjoint

La parole est à Guy HERROUIN pour le Rapport moral et d'activités puis à Claude Duval pour les Commissions et réunions institutionnelles

1. Rapport moral et d'activités, Guy Herrouin

Les activités de l'AVSANE ont été nombreuses. Les membres du comité directeur ont honoré les invitations aux différentes réunions et commissions dont ils font partie.

Le site Internet est opérationnel. Nous remercions vivement Patrick Guillon qui met en ligne des informations sur l'activité de l'AVSANE,

Nos conférences ouvertes au grand public, sont suivies d'un sympathique apéritif dinatoire préparé par des membres de l'AVSANE,

Nos visites extérieures, toujours intéressantes et passionnantes, rassemblent en général une cinquantaine de participants,

Notre participation à de nombreuses commissions départementales et locales où nos avis sont toujours écoutés et appréciés.

- *Conférences depuis l'AG 2015 :*

- 6 novembre 2015 « La restauration écologique dans le milieu marin » Guy Herrouin
- 4 décembre 2015 « Les santons ambassadeurs de la cuisine provençale », dégustation des 13 desserts, Jean-Paul Foret
- 29 janvier 2016, « Pierre et le loup » Monique Dautemer, conférence musicale
- 11 mars 2016, « sur les chemins de l'ouest varois, au temps où l'homme comptait les distances en lieues et en pas » Henri Ribo
- 1^{er} avril 2016 « les expositions universelles au XIX^{ème} siècle » Monette Lapras

- *Visites depuis l'AG 2015 :*

- 12 juin 2015, visite de Lauris « le conservatoire de plantes tinctoriales »
- 19 mai 2016 Visite du Centre CEA de Cadarache, le projet ITER, par Claude Cavailler
- 24 juin 2016 Visite du musée de Quinson, par Claude Duval

Nous tenons à remercier tous les organisateurs pour ces visites qui montrent par la diversité des sujets, l'ouverture de l'AVSANE sur le patrimoine naturel, culturel et historique, les enjeux scientifiques d'importance mondiale, les exemples d'activités industrielles correctement insérées dans l'environnement.

2. Commissions et réunions institutionnelles, Claude Duval

Claude Duval passe la parole aux représentants de l'AVSANE dans les différentes commissions :

- **Annie Combes :**

- *Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites.*

La CDNPS concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie, contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

Cette commission est constituée d'une formation pivot et de six formations spécialisées, chacune composée de membres répartis en quatre collèges. La commission se réunit en six formations spécialisées présidée par le préfet ou son représentant.

- Formation Nature, émet un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels, portant sur les réserves naturelles biotope, la faune, le patrimoine géologique.

- Formation spécialisée Sites et Paysages, prend l'initiative des inscriptions et classements de site, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé, émet les avis prévus par le code de l'urbanisme.

La commission départementale de la nature des paysages et des sites, formation "sites et paysage":

En 2015 15 dossiers . *Le PLU commune du Lavandou* demande de déclassements d'espaces boisés classés - avis défavorable sur la majorité des parcelles.

PORT TOULON PROVENCE, extension pour cheminement: avis favorable avec recommandations

Commune de *Ramatuelle* réfection, démolition d'un bâtiment et reconstruction. avis favorable avec recommandation de végétaliser couleur des murs + haies végétales d'arbustes endogènes ciste arbousiers.

Commune de Bauduen, réalisation d'une bergerie et de deux cochonniers: AVIS DEFAVORABLE à l'unanimité

Les dossiers St Cyr, Bargème, Fréjus, St Raphael, Bormes-les-Mimosas, Site classés Ste Victoire,

Rayol Canadel pour lesquels pas de PV.

En 2016 Commune de Ste Maxime, les espaces verts des lotissements ne sont plus protégés, du fait de la loi ALUR. Les avis traités au cas par cas, donnent en majorité avis favorable en demandant une étude paysagère approfondie (à suivre)

Rayol Canadel zone blanche du POS secteur "Tessonnière-Arômes" avis favorable concernant le classement des "espaces boisés classés".

ROQUEBRUNNE/ARGENS avis favorable sur le projet de sécurisation des secteurs rocheux en amont de l'autoroute AS •

Hyères les Palmiers site classé de la presqu'île de Giens, à l'unanimité avis DEFAVORABLE concernant modification et extension d'une maison existante avec création d'une piscine.

Commune de Cavalaire, site classé de la corniche des Maures. aménagement des abords de l'usine,

Commune de Hyères les palmiers site classé de l'île de Porquerolles, Parc national de Port Cros, préservation de la grande Nacre dans le secteur de pointe prime, à l'unanimité, avis favorable.

Hyères les Palmiers. Révision du PLU communal, avis favorable, sur île du Levant, la commission préconise à la commune de poser un EBC sur la réserve naturelle volontaire des levantins.

FORT DU MOULIN réfection d'une toiture, avis favorable.

Cavalaire sur mer site classé de la corniche des Maures Aménagement de la maison Foncin, **conservatoire du littoral** avis favorable sur le projet du conservatoire du littoral sous réserve du respect des prescriptions suivantes: portail de la maison Foncin est à traité en pierre locale, mur en pierre sèche, local technique à reconstruire, création d'un sentier piétonnier pour rejoindre le chemin d'accès du domaine Foncin. La commission se prononce favorablement, avec des aménagements prévus, le bâtiment doit se fondre dans le paysage, une étude plus précise au linéaire et à la configuration du cheminement sur le terrain.

Baudinard sur Verdon, présentation du PLU,

Hyères les palmiers renouvellement des concessions de plages,

Le Thoronet site classé du Vallon de l'Abbaye création d'un bâtiment d'accueil de la congrégation des Moniales, création de "*Fréjus site classé de l'Esterel Oriental*", plan simple de gestion du domaine de l'Esterel: tous les dossiers ont un Avis favorable .

POURRIERES site classe du massif du Concors, demande de permis de construire et autorisation de de défrichement pour le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque à Pourrières.

Centrale solaire OMEGA, (filiale de la Société NEOEN) la commission a suivi la DREAL : AVIS défavorable

PLU DE SANARY dossier présenté le 21 mars 2014 avis défavorable, manque d'éléments majeurs.

- FORMATION SPECIALISE DELA PUBLICITE

DEUX DOSSIERS dont les PV ne sont pas encore parvenus. Séance du 1er juin 2016. Cette formation "publicité" consiste à régulariser les divers panneaux publicitaires qui envahissent certains carrefours, villages, villes.

- Commission départementale d'aménagement commercial

Les commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) se prononcent sur les projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Chaque CDAC est composé de 7 élus, dont le maire de la commune et 4 personnalités qualifiées en matière de consommation, de protection de consommateurs, de développement durable et d'aménagement du territoire.

La commission se prononce par un vote nominatif. L'autorisation n'est acquise que si le projet recueille un vote favorable de la majorité absolue des membres présents. La procédure diffère selon que le projet nécessite ou non un permis de construire. Depuis le 14 février 2015, une procédure de «guichet unique» permet au porteur du projet de déposer un seul dossier, portant à la fois sur la demande du permis de construire et sur la demande d'exploitation commerciale.

Certaines décisions sont susceptibles de recours. Celui-ci doit être exercé, préalablement à tout recours contentieux, devant la Commission nationale d'aménagement commercial, dans un délai d'un mois suivant la notification ou la publication de l'avis ou de la décision.

Dossier n015-012: SIX FOURS LES PLAGES. Extension d'un ensemble commercial CARREFOUR MARKET, portant sa surface de vente totale à: 2017,70, *avis défavorable. ce dossier était présenté avec une demande de permis de construire en mairie de SIX FOUR LES PLAGES*

Dossier n° 15-013: Création d'un drive à l'enseigne E.LECLER DRIVE de 6 pistes de ravitaillement 163m2 (demandeur SOLUDIS SAS) *Avis favorable (malgré les deux recours auprès de la CNAC)*

Un dossier du 11 janvier 2013 la CDAC du var refusant la création d'un ensemble commercial "Pôle de la mode et du design" de 21 690 m2 surie territoire de la commune du Muy.

Le conseil d'état du 17 avril 2015, le ministre de l'urbanisme le 1er fevrier2016, le ministre du commerce du 28 janvier 2016 ont rejette le recours susvisé avec un avis DEFAVORABLE.

L'ensemble commercial" Pôle de la mode" de 21 690 M2 de surface de vente, composé 100 à 150 boutiques de moins de 300 m2, spécialisées dans l'équipement de la personne, au MUY dans le VAR.

- **Liliane Caboni :**

- *Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)*

CDAC 2015 - 2016

L'AVSANE a été conviée à 5 commissions, pour examiner 6 dossiers. Celles-ci se sont déroulées à la Préfecture Du Var à Toulon.

Nous n'avons pas pu participer aux commissions extérieures au département du Var
En 2014 la Sté SCI SYNVA avait déposé 3 dossiers Lesquels avaient obtenu un avis favorable,
3 recours
ont eu lieu présentés par la mairie de Draguignan
Les recours ont été admis.
Le projet de la sté SYNVA est refusé

Date comm	N° dossier	Lieux	Projet	surface	Demandeurs	Acceptation ou refus
19/02/2015	15008	LA Valette du Var	Extension de la surface de vente du supermarché CASINO Supp. point chaud à la	249 M2	CASINO France	OUI emprise foncière

			place vente prod BIO et sushi,			inchangée
08/06/2015	15007	Puget Sur Argens	Création mag. Vente dans le centre commercial La Tulière EST <u>vente de prod,</u> détail non alimentaire enseigne TATI surface actuelle 6920 M2 passerait à 8458 M2	1538 M2	SA Joseph COSTAMAGNA	NON insuffisance avérée des études de circulation
02/11/2015	15017	PUGET SUR ARGENS idem		1538 M2	idem	OUI étude de trafic réalisée, solutions techniques trouvées
14/09/2015	15015	MONTAUROUX	Création ens. commercial secteur 2 équipement de la personne et maison	2846 M2	Realase Management	NON risque inondation Création <u>à venir</u> d'un giratoire pour fluidifier et sécurisée l'accès au site
14/09/2015	15016	FREJUS	Extension ens. Commercial création de 3 cellules secteur 2	 1713 M2 3314 M2	SCI MAI	NON impact circulatoire à analyser risque inondation pas d'infos sur les enseignes
08/06/2015	15011	LA LONDE LES MAURES	Création ens. commercial 10 cellules commerciales sans enseignes connues 1 cellule alimentaire pour remplacer CASINO du centre ville 1 cellule secteur 2 équipements de la personne	8555 M2	SARL SPORTIMMO	OUI
15/02/2016		FREJUS	Extension ens. Commercial changement de secteur d'activité d'une concession automobile Requalification bâtiments existants démolition et		SCI MAI	OUI 5 pour

création		
création de 3	1713	
cellules	M2	4 non
	3314	
secteur 2	M2	
Création de 85 emplois		

- André Brocq :

- *Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (C.D.C.F.S)*
L'activité de la CDCFS a été soutenue cette année.

Depuis notre dernier A.G. du 27 mars 2015, la Commission plénière s'est réunie 7 fois dont
- 3 fois en 2015, à la DDTM de Draguignan :

- 4 fois en 2016, en février à la Préfecture du Var sous la présidence Préfet, consacrée à la lutte contre la prolifération du sanglier puis les 3 autres à la DDTM de Draguignan.

Faits marquants depuis la dernière A.G.

Les populations de sangliers ne diminuent pas malgré une augmentation des prélèvements et une forte baisse des indemnités des dégâts de gibier aux cultures,

Le grand gibier autre que le sanglier est en légère régression notamment le chevreuil et le mouflon (causes principales: la modification du biotope, le réchauffement climatique et la prédation du loup),

La présence du loup se renforce dans le nord du département. L'Arrêté Préfectoral autorisant un prélèvement de 4 loups a été attaqué en référé suspension par 3 associations de protection du loup.

Le sanglier :

a prolifération du sanglier dans notre département s'accroît, attestée notamment par :

- la très forte augmentation des atteintes aux biens et des dégâts aux cultures,
- la recrudescence des collisions routières,
- l'augmentation des tableaux de chasse avec plus de 27 720 sangliers prélevés pour 2015-2016, soit 15 % ou 3500 de plus que l'an dernier mais selon la Fédération Départementale des Chasseurs du Var, ce tableau devrait avoisiner les 30.000 sangliers en totalisant les carnets de battue manquants et les différents modes de chasse.
- l'augmentation du nombre de communes présentant les dégâts de gibier les plus importants du département.

Malgré ces bons résultats, le Préfet considère ce bilan mitigé et en trompe l'œil et prend de nouvelles mesures :

- Prélèvements de sangliers possibles sur 10 mois,
- classement pour la 4^{ème} année consécutive par A.P. du sanglier en animal nuisible,
- abaissement à 5 chasseurs au lieu de 7 et à 100 ha au lieu de 300 pour l'organisation des battues,
- autorisation de piégeage du sanglier par les lieutenants de louveterie à la demande des agriculteurs,
- Poursuite et extension progressive aux autres communes limitrophes, de **l'agrainage de dissuasion** réalisée en 2014- 2015 dans plusieurs communes du département, les contrôles faits par l'ONCFS sur ces communes n'ayant pas révélé d'abus majeurs de dégâts de gibier,
- opérations de destruction administrative de sangliers avec tirs de jour comme de nuit à la demande des agriculteurs sur les communes présentant les dégâts de gibier les plus importants et sous conditions. (Autorisation Préfectorale, durée 6 mois, jusqu'à 2 h00 du matin (lundi, mardi jeudi et vendredi)

Le grand gibier autre que le sanglier : chevreuil, cerf elaphe, cerf syka, daim, mouflon et chamois

Si le sanglier prolifère dans le Var, il ne représente pas la seule espèce chassable du grand gibier dans le département qui regroupe aussi : le chevreuil, deux espèces de cerf, le cerf elaphe et le cerf sika, le mouflon, le daim et le chamois.

Ces animaux restent soumis à **un plan de chasse spécifique annuel faisant l'objet d'un arrêté préfectoral** élaboré lors de nos Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage puis transmis pour avis au Préfet.

L'élaboration du plan de chasse pour la saison 2016,-2017 a fait l'objet d'un travail préalable entre la FDCV (Fédération Départementale des Chasseurs du Var), la DDTM (Direction Départementale du Territoire et de la Mer), l'ONCFS (Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage) et l'ONF (Office Nationale des Forêts à partir des demandes reçues et des éléments quantitatifs ou qualitatifs disponibles concernant l'évolution des populations de gibier.

Un consensus apparaît sur la diminution sensible des populations de chevreuils et de mouflons dans certains secteurs et la nécessité d'une gestion vigilante du chamois et du cerf. L'objectif est donc de stabiliser voire de diminuer légèrement le plan de chasse, et de poursuivre le réajustement de certaines attributions « historiques » manifestement trop élevées.

Nombre maximal d'animaux à prélever (avec attribution de bracelets) pour la saison 2016-2017 (de sept 2016 à janvier 2017) :

Chevreuil : 3755 dont 43 dans les enclos et réserves de chasse
Cerf Sika : 10 dont 8 en enclos
Cerf elaphe : 85 tous en enclos
Daim : 88 dont 58 en enclos
Mouflon : 134 dont 131 en enclos
Chamois : 107 dont 6 en enclos

Le loup :

En début 2016, la population était estimée à 350 loups soit 17% de plus que l'an dernier répartis dans 45 Zones de Présence Permanente * (pour 38 Z.P.P en 2014) dont 30 loups dans le Var réparties en 4 meutes. * c'est une zone où les loups ont été observés pendant au moins 2hiver consécutifs

- Attaques de loups et dégâts subis par les troupeaux dans le Var en 2015-2016

L'on constate une persistance des attaques dans 3 Z.P.P avec :

- 3 meutes de 6,7et 9 individus dans le Haut Var regroupant 16 communes et le Camp militaire de Canjuers,
- 1 meute de 7 individus dans l'ouest du département (près de Cadarache, Ginasservis et Saint Julien),
- Un individu dans la Massif de la Sainte Baume (Commune de Signes).

A elle seule, la Z.P.P. du Haut Var avec Canjuers représente :

- 90% des dégâts causés aux éleveurs avec 270 constats d'attaques sur 293 constats pour le Var,
- et 90% des victimes indemnisées avec 783 bêtes de troupeaux tuées pour 862 bêtes dans le Var, soit une légère diminution par rapport à 2014 (avec dans le Var, 327 constats d'attaques et 997 bêtes de troupeaux tuées) "

- Dispositions prises par la Préfecture du Var pour limiter la prédation sur les troupeaux

Un Arrêté Préfectoral ordonnant **des tirs de prélèvement** de 4 loups sur 15 communes du Haut Var autour de Canjuers a été pris le 06 août 2015 par le Préfet du Var. Il a été attaqué en référé suspension par 3 associations de protection du loup et suspendu en septembre 2015 par le Tribunal administratif de Toulon. L'opportunité d'un recours contre cette décision devant le conseil d'état est à l'étude. En attendant, il reste possible de réaliser **des tirs de défense** pour 35 éleveurs qui disposent d'une autorisation préfectorale.

- Décompte de loups tués en France et dans le Var

La situation en France en fin mars 2015, lors de notre dernière AG, était de 16 loups tués (dont 4 dans le Var) pour un quota de tirs jusqu'au fin juin 2016 de 36 prélèvements autorisés suite Arrêté Ministériel puis arrêtés préfectoraux. Depuis, 19 loups ont été abattus, en grande partie dans les Alpes –Maritimes et les Alpes de Hautes Provence. A ce jour, aucun loup n'a été loup n'a été tué dans le Var.

Il reste jusqu'au 30 juin 2016, un tir de prélèvement à utiliser sur le plan national.

- Jean-Paul Foret

- Commission des Carrières :

Une commission des carrières le 30 mai 2016 : Sept dossiers ont été examinés :
Carrière de St.Baillon, lieu-dit Maunier à Flassans,
Carrière la Baume, le Ginestet à Tourtour,
Carrière, lieu-dit Lamoureux, Soc.Guintoli, à Pourcieux,
Carrière du Pont du Duc, Soc.Cemex, à Signes,
Carrière du Rocher de l'Aigue, Soc. Someca, à Evenos,
Carrière de Fieraquet, Soc. Someca, au Revest, approvisionnement en enrochements pour Monaco.

- Comité de suivi des carrières varoises :

Cinq visites sur place :
Carrière de Croquefigue, Soc. Lafarge, à Signes,
Carrière du Val d'Aren, Soc. Lafarge, au Beausset,
Carrière du Sommet du Juge, Soc.Someca, au Val,
Carrière des Grands Caous, Soc. Cemex, Colas, Eurovia, à St.Raphaël,
Carrière de La Mole, Gonthier, Soc. Cemex, à La Mole.

- Installations faisant l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques majeurs :

Comité de suivi de TITANOBEL, fabrication d'explosifs à Mazaugues.
Comité de suivi de STOGAZ, stockage de gaz à La Motte.

- Suivi des déchets ménagers et du B.t.P.et de l'U.V.E (unité de valorisation énergétique) de Toulon :

Pour le Plan Départemental d'Elimination des Déchets du B.T.P. il y a eu mise en place de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi en décembre 2014.

Egalement en décembre, le Département a approuvé le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux. Lequel prévoit de : - Saturer l'UVE du SITTOMAT pour l'aire toulonnaise-améliorer les performances de valorisation du Département avec la mise en place des Equipements de Techno var et de Est-Var - réduire la quantité de déchets orientés en stockage - Enfin, de créer deux nouvelles capacités de stockage (Sites existants ou non, en maîtrise d'ouvrage publique ou privé). Seul l'incinérateur de l'aire toulonnaise demeure et dont la modernisation est en cours de réalisation et compte une prolongation du réseau d'eau chaude vers le quartier de La Beaucaire (Comité de suivi du SITTOMAT en décembre). Par ailleurs, il est entendu que les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) du département puissent réduire leur impact environnemental par captage et valorisation du biogaz.

- Comité de suivi de l'UVE de Toulon :

Deux séances sur place,
Comité de suivi de Ginasservis, une réunion en Sous-préfecture de Brignoles,
Réunions pour le suivi du Plan Départemental d'élimination des déchets du B.t.P.

- Participation à la CLE du Gapeau :

Six réunions de la CLE à Pierrefeu :
03-06-2015, réduction des inondations ; 02-09-2015, réunion publique sur l'ensemble du bassin ; 04-12-2015, présentation du PAPI (Plan d'Action de Prévention des Inondations) ; 14-12-2015, programme d'action du PAPI ; 13-01-2016, synthèse des études engagées sur l'ensemble du bassin versant : inondations, entretien des berges, zones de stockage des crues, actions à conduire dans les divers domaines ; 27-01-2016, mise au point sur la réduction des inondations.

- Réunions du CODERST :

Dix séances ont permis d'examiner 63 dossiers, tels que :

Le bilan de la qualité des eaux de baignade 2015 ; ou le Plan de Lutte Anti-vectorielle (moustiques) pour 2016 ; la mise en place du pôle régional d'aéronautique navale de Cuers ; ou, encore la réfection des pistes de la base aéronautique militaire et civile du Palyvestre à Hyères.

Deux dossiers particuliers ont été traités : L'élargissement de la zone de chalandise de la Société ENVISAN, Monaco. Cette société retraite les dragages portuaires ou de fonds de baies. Mais encore la Centrale de production d'électricité par biomasse qui sollicitait une augmentation du stockage de bois et une modification des intrants de la centrale.

Les travaux de mise aux normes du Barrage du Riou de Méaults.

La dépollution des sols de la Soc.Transfix à La Garde ; les questions d'assainissement tant pour des réseaux que pour des stations de traitement ou encore pour le traitement des effluents de « la décharge » de Bagnols en forêt des sites 1,2 et 3. Mais encore l'examen de la mise aux normes de 17 stations d'épuration disposant de systèmes défaillants.

Pour ce qui est de la récupération ou de la valorisation des déchets métalliques, inertes ou verts, huit dossiers ont été examinés.

Treize dossiers ont traité des puits et forages, pour lesquels l'utilisation pour l'alimentation humaine ou le fonctionnement de bergerie-fromagerie était sollicitée.

Trois usines ont été autorisées à produire de l'eau pour la consommation humaine ;

Trois microcentrales électriques ont été autorisées à l'aval de circuit de livraison d'eau pour l'alimentation humaine.

Enfin indiquons que le CODERST a traité un seul dossier d'insalubrité remédiable dans la commune de Brignoles.

Cette énumération partielle montre la grande variété des mesures nécessaires à la protection de notre environnement dans le cadre des lois en vigueur.

- Claude Duval

- Commission d'information du Port de Toulon (il n'y a pas eu en 2014 de réunion sur le nucléaire)

Le Plan de Prévention d'Intervention (PPI, piloté par la préfecture du Var) et le Plan d'Urgence Interne (PUI, de la responsabilité de la préfecture maritime) sont les deux volets des exercices de sécurité nucléaire. Programmés tous les trois ans, le prochain aura lieu en 2016. Il vous faudra donc attendre la prochaine AG pour que nous évoquions ce sujet.

Cependant, la commission d'information du port de Toulon, auprès de laquelle l'AVSANE est agréé et dont l'objet est, comme son nom l'indique, d'informer le public sur l'impact des activités nucléaires, c'est réunie le 1er décembre 2014. L'essentiel des informations délivrées a porté sur la préparation du prochain exercice de sécurité nucléaire, le "PPI Toulon". Ont été évoqués :

- Les grandes lignes et les objectifs de l'exercice.
- La méthodologie : un comité de pilotage, six groupes de travail et le comité technique associatif sont chargés de préparer cet exercice.
- Le calendrier de *préparation* de l'exercice.
- La convention d'exercice
- Les objectifs de sécurité civile
- Les actions en amont de l'exercice

- Guy Herrouin SCOT littoral et contrats de baie.

L'AVSANE suit le SCOT Provence Méditerranée volet littoral et maritime et 2 contrats de baie.

- Le SCOT Provence Méditerranée volet littoral et maritime, intéresse un territoire qui va de Saint Cyr au Lavandou. Robert Beneventi VP de TPM président du SCOT, Gilles Vincent VP de TPM Environnement est vice-président de ce volet.

La démarche du SCOT volet littoral est optionnelle donc dépend de la bonne volonté des collectivités pour sa mise en œuvre et son financement. En lien avec le SCoT terrestre en révision, l'objectif est de définir une stratégie économique « Mer et Littorale » du territoire. La démarche suit exactement celle du Plan d'Action pour le Milieu Marin ciblée sur le périmètre du SCoT état initial : écologique et des usages, objectifs environnementaux, programme de mesures, etc.

Le diagnostic initial a été organisé par l'AuDat. Il a été présenté sous la forme de 10 fiches. Il est très complet. Les propositions d'action sont en cours de réflexion. Parmi les sujets, à titre d'exemple, aléas littoraux (érosion, submersion) et la définition de trames verte et bleue. L'AVSANE a posé la question des moyens.

- *Les contrats de baie* ont pour objectif la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

- *Le Contrat de baie de la rade de Toulon N°2 (2013-2018)* a été signé en octobre 2013. Il a 3 enjeux: l'amélioration de la qualité des eaux : réduction des pesticides, des nutriments, des substances médicamenteuses,...la gestion durable des ressources et des milieux pour le maintien des usages : schéma d'implantation des concessions de cultures marines,...l'amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques : suppression des macros déchets et des épaves, restauration des écosystèmes,...

Sur ce dernier volet de la restauration relevons le projet REMORA de restauration du site de rejet des eaux usées de la STEP du Cap Sicié que Guy Herrouin proposera de visiter courant 2015-2016.

Réunion du comité le 28 janvier 2016, Guy Herrouin

Présentation du Tableau de Bord de Suivi Environnemental (TBSE) qui permet de faire le lien entre les actions menées et l'atteinte des objectifs du contrat.

Sujets particulièrement relevés :

- Mise en place d'un réseau de surveillance des principaux fleuves côtiers de l'agglomération, grâce à la mutualisation des moyens portée par le Plan Intercommunal de Sauvegarde. Ce réseau de surveillance renverra des informations en continu à destination des communes. Ces informations permettront de mieux réagir lors des alertes de crues, et de constituer une base de données sur l'évolution des écoulements des rivières dans le temps.

- Centre de production d'éco-matériaux (CPEM), à Brégaillon (La Seyne/mer) présentation par ENVISAN, sur la base du projet Sedimed du contrat N°1. Une visite de ce centre par l'AVSANE serait très intéressante. Elle est envisagée en septembre 2016.

- Recyclage des mottes de Posidonie qui encombrant des endroits du littoral dont des ports. Sandrine Sellier DDTM rappelle le statut des mottes : interdiction d'utilisation industrielle, mais le clapage en mer est autorisée car « participe » à l'enrichissement du milieu (sic).

○ **Le projet REMORA** pour la restauration du site de rejet des eaux usées de la STEP du Cap Sicié, REMORA met en œuvre un dispositif s'appuyant sur des récifs artificiels de conception innovante. Au droit du rejet des eaux usées du Cap Sicié, le projet va permettre de suivre la cinétique de restauration écologique du fond marin dégradé et d'apprécier la pertinence d'engager au terme de l'expérimentation une opération de restauration proprement dite.

○ **Le Contrat des îles d'Or (2015-2020)** Réunion 21 janvier 2016 Guy Herrouin

L'AVSANE avait participé à la mise en place du comité de pilotage de ce contrat fin novembre 2013.

Les travaux d'élaboration se sont poursuivis : diagnostic, champs d'action, enjeux, etc.

Les enjeux et objectifs du contrat de baie font l'objet d'une note qui a été présentée :

A. réduction des rejets anthropiques: amélioration des connaissances et suivi du milieu (référence de la DCE), réduction des pollutions chimiques (métaux, pesticides), les autres substances telles que les médicaments (référence ProBaie)

B. gestion durable des ressources et des milieux : ressource en eau, limitation de la progression du biseau salé

C. préservation et amélioration des fonctionnalités naturelles dont les connaissances, l'érosion, l'équilibre écologique, la réduction des macro-déchets.

La signature est prévue pour mi 2016, pour un début d'action fin 2016.

- **Patrick Guillon :**

- *SCOT Provence Méditerranée.*

Réunion publique le samedi 19 décembre 2015 dans le cadre de la concertation autour du projet de révision du SCoT approuvé en 2009

J'ai donc assisté à cette 3ème réunion Publique sur l'état d'avancement des travaux piloté par le SCoT Provence Méditerranée

Cette réunion publique a été conduite et animée par :

François de CANSON (Maire de La Londe-les- Maures) en introduction et puis présentée par Robert BENEVENTI (Président du SCoT, Maire d'Ollioules)

- 1- rappel du contenu de la réunion publique de 2014
- 2- Etat d'avancement des travaux
- 3- Partage des 9 constats et pistes d'enjeux

Présentation par le Président du SCoT sur le site internet du SCoT SCoT, au coeur du développement durable

En approuvant à l'unanimité leur Schéma de Cohérence Territoriale, les élus du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée se sont dotés d'une véritable feuille de route guidant le développement et la préservation d'un territoire de 125 000 hectares et 560 000 habitants. Pour jouer pleinement son rôle, le SCoT est entré dans sa phase de « mise en oeuvre » avec comme objectif la meilleure application possible de ses orientations. Cette ambition passe bien sûr par un travail pédagogique de partage du document avec tous les acteurs concernés mais également de mise en place d'outils de suivi et de définition d'actions concrètes.

Comme il s'était engagé à le faire dès l'approbation de son volet « Terrestre », le syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée lance aujourd'hui en parallèle un chapitre individualisé de son SCoT valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer. Cette démarche plus simplement dénommée « Volet Maritime » va permettre d'élaborer un document spécifique aux espaces littoraux et maritimes.

Je vous invite maintenant à découvrir et partager ces démarches sur le site internet de notre SCoT. Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est à la fois une démarche politique et un outil juridique de planification.

Son élaboration est un processus qui s'inscrit dans la durée et qui mobilise diverses forces vives d'un territoire : élus, acteurs institutionnels, société civile.

C'est un document d'urbanisme dont le contenu, les objectifs et la portée sont définis par le code de l'urbanisme.

Depuis la loi de Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 ayant donné naissance aux SCoT, le contexte législatif a évolué et les textes se sont enrichis (notamment avec les lois «Grenelle»).

Au fil du temps, les SCoT se sont vus conférer de nouveaux moyens d'action pour mieux prendre en compte le développement durable.

Un SCoT Grenelle en 2017

Les débats du Grenelle de l'Environnement ont été l'occasion d'exprimer de nouvelles ambitions à l'égard des SCoT. Le vaste dispositif règlementaire aujourd'hui abouti met en avant quatre objectifs prioritaires à mettre en oeuvre par les SCoT :

- Lutter contre l'étalement urbain
- Contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'efficacité énergétique
- Prendre en compte la biodiversité
- Anticiper l'aménagement opérationnel durable.

Les 9 constats du projet de diagnostic territorial

C1- Un territoire qui s'affirme dans l'armature urbaine régionale

C2- Une consommation d'espace en diminution

C3- Un territoire riche d'un patrimoine naturel exceptionnel

C4- Un fléchissement de la croissance démographique, une difficulté à retenir les jeunes et les familles, une part croissante des séniors

C5- Un parc de logements en croissance, notamment dans le cœur d'agglomération, une dynamique de renouvellement urbain qui s'affirme, mais des prix qui restent élevés

C6- Un cadre de vie de grande qualité, des espaces urbains qui se rénovent, des marges de progrès sur le paysage urbain des entrées de ville

C7- Une économie dynamique, créatrice d'emplois, les centres-villes restent les premiers « espaces d'activités » du territoire

C8- L'agriculture, un secteur fortement identitaire, entre excellence et fragilité

C9- Un modèle de transport qui consacre toujours la voiture individuelle comme mode dominant, mais connaît des inflexions en cœur d'agglomération, où les transports en commun et les modes actifs gagnent des parts modales



Les rapports d'activités et des Commissions, sont acceptés à l'unanimité.

- Rapport financier Patrick Guillon

FONCTIONNEMENT

Cette année le compte -rendu financier est présenté suivant le même plan comptable que l'année dernière.

Le bilan financier 2015 se décline ainsi:

Mouvements financier de l'année, tout compte courants confondus:

Recettes: 11 078.00 €

Dépenses: 10 239.09 €

Solde: 838.91 €

Nous vous proposons d'affecter cet excédent de l'année comptable 2015 "838.91 €" , aux réserves de trésorerie de l'AVSANE de sorte à couvrir les nombreuses actions en cours dans lesquelles nous sommes engagés.

Les avoirs de l'AVSANE, représentant un montant total de **27 469.10 €** sont répartis de la façon suivante:

Compte Crédit Agricole: 10 678.99 €

Compte Banque Postale: 167.75 €

Régie d'avance: 141.17 €

Le compte du livret A affiche un solde de : 16 481.19 € dont intérêt 2014 : 146.33 €

Un virement de 5 000€ sera placé sur le nouveau Livret A du Crédit Agricole.

INVESTISSEMENT:

Opération réalisé en 2015:

Pour rappel: le 10 décembre 2010 nous avait été attribué une aide financière de 598 € par la région PACA pour aide à l'acquisition de matériel informatique. (PC portable LENOVO , imprimante hp, Disque dur externe et autres fournitures) A ce jour nous avons investi 1203.80 €.

L'aide financière de 598€, du Conseil Régional , nous a été créditée effectivement le 22 septembre 2015 .

COMMENTAIRES:

Les éléments les plus probants à relever sont:

Répartitions de nos recettes 2015:

Le poste cotisation affiche le même quota en nombre d'adhérents , environ 107 adhérents , soit : 2 303 € (21% du budget recettes)

Le poste ressource exceptionnelle : don de 4 000 € (~ 36% du budget recettes) nous a été alloué par notre partenaire, la Fondation Entreprise SOMECA , et sera dédié au soutien de la publication trimestrielle de la Revue AVSANE, à notre site internet WWW.avsane.fr/ , nos frais de déplacement pour assister et participer à toutes les commissions où nous sommes engagés & frais administratifs.

Collecte des inscriptions visites et conférence: 4 177€ (~ 38% budget recettes)

Aide financière: : 598€ (~ 6% budget recettes)

Répartitions de nos dépenses 2015

Le poste frais d'administration: (Fourniture de bureau, frais postaux, assurance informatique & téléphone) : 3 083.63 € (30%) du budget dépenses)

Transport en car pour les visites et salles de conférence: 4 158€ (~ 41% budget dépenses)

Publications revues ,frais de déplacement: 2 870€ (~ 28% budget dépenses)

EN CONCLUSION:

Cette année, le budget réalisé a bien été tenu et inférieur de ~2 000€ au prévisionnel 2015.

La démarche pour la clôture du compte CCP est réalisée et le reliquat de 167.75€ en cours de transfert sur le compte du Crédit Agricole .

Le regroupement du livret Caisse d'épargne vers notre banque du Crédit Agricole est en cours de réalisation .

Nous projetons donc un budget prévisionnel 2016 légèrement supérieur au budget réalisé 2015, soit équilibré à: 11 170€.

Fait à TOULON le 2016

La Présidente

Le trésorier

Annie COMBES

Patrick GUILLON

- Rapport du vérificateur aux comptes Manfred Zaas, lecture par Claude Duval

Mr Manfred Zaas étant absent et excusé la lecture du rapport est faite par Claude Duval.

Il certifie que les comptes annuels, au regard des règles comptables, sont réguliers, sincères et donnent une image correcte du résultat des opérations de l'exercice 2015.

La situation financière et du patrimoine est présentée de façon juste.

Après vérification des comptes, aucune anomalie n'a été constatée. Il est proposé d'approuver les comptes et de donner quitus au trésorier.

Vote de l'approbation des comptes et quitus au trésorier : unanimité

La Présidente remercie chaleureusement « La fondation d'entreprise SOMECA » pour sa contribution substantielle à notre Association.

6. Budget prévisionnel 2015

Le budget 2015 reproduit le budget 2014 soit 12 550,00 € en fonctionnement en recettes et en dépenses.

Claude Cavailler pose la question des subventions à l'avenir ?

La présidente répond que l'association ne reçoit aucune subvention publique, malgré son rôle effectif dans les nombreuses commissions mises en place par le Préfet du Var, comme on a pu en juger lors des rapports qui viennent d'être présentés, ce qui très regrettable et paraît injuste.

Par contre et heureusement, le don de la fondation d'Entreprise SOMECA et les cotisations des adhérents permet d'assurer un fonctionnement correct des activités diverses de l'association.

Plus de questions, la séance est levée à 12h